

INFO VALENCE



**JE SUIS
CHARLIE**

TOUTE L'ÉQUIPE MUNICIPALE VOUS SOUHAITE UNE



SOMMAIRE

| | |
|-----------------------------------|-------|
| * Le mot du Maire | 3 |
| * Etat Civil | 3 |
| * Extraits de Conseils Municipaux | 4 |
| * Urbanisme | 5 |
| * PLU | 6/7 |
| * A noter | 8 |
| * Impots | 9 |
| * Vie scolaire | 10/11 |
| * Voeux du Maire | 12 |
| * 11 novembre / reflexion 14/18 | 13 |
| * St Nicolas / St Sylvestre | 14 |
| * Agenda | 15 |
| * Bouilles et Gribouilles | 16 |
| * CSV | 17 |
| * La compagnie du Javot | 18 |
| * HPEV | 19 |
| * VAAV | 20 |
| * Spectacles / Associations | 21 |
| * A l'affiche | 22 |
| * Artisans et Commerçants | 23 |

INFO VALENCE

Magazine d'information municipale Mairie
Service Communication Information
Place de l'église / BP 1
77830 VALENCE EN BRIE
01.64.31.81.35 - 01.64.31.88.42
www.mairie-valenceenbrie.fr

Directeur de publication : S. VAUCOULEUR
Rédactrice : Timmy CHEDRI
Commission Information :
Timmy CHEDRI - Chantal JACQUES
Éric MOAL - José VIEIRA
Imprimerie : **Voluprint**
Informatique P.I.V.

Numéros utiles

| | |
|-------------------------------------|----------------|
| · Mairie | 01 64 31 81 35 |
| · Gendarmerie | 01 60 69 40 16 |
| · Médecin d'urgence 77 | 0825 826 505 |
| · SOS Médecins | 36 24 |
| · Hopital de Montereau | 01 64 31 64 31 |
| · Centre Anti poison | 01 40 05 48 48 |
| · SAMU | 15 |
| · POMPIERS | 18 |
| · Urgence Electricité | 0810 333 077 |
| · Urgence Gaz | 0810 433 077 |
| · Trésor Public du Chatelet en brie | 01 60 69 40 58 |

Ouverture de la Mairie :

Lundi de 9h à 12h et de 13h30 à 19h / Mercredi et Jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h / Mardi et Vendredi de 9h à 12h

Ouverture de la Poste :

du Lundi au Samedi de 9h à 12h



CARNET

NAISSANCES

William, Alain, Jean-François RACINE
né le 12 août 2014

Saba JASHI
né le 22 août 2014

Tiago, Rafaël, René LENOIR
né le 7 octobre 2014

Ethan, Louis BEAUNIER
né le 20 octobre 2014

Manon CHAMBRIN
née le 25 novembre 2014

Tiago, Christian DUARTE
né le 1er décembre 2014

Bienvenue à nos petits valençois

MARIAGE

Elisabeth PELTA
Christophe BARTHELEMY
mariés le 27 septembre 2014

FÉLICITATIONS AUX MARIÉS

DECES

Maurice CINTRAT, 92 ans
décédé le 12 septembre 2014

Martine BRANGER, 59 ans
décédée le 22 septembre 2014

Jacques CANDELIER, 82 ans
décédé le 03 novembre 2014

Jean-Pierre PICHET, 47 ans
décédé le 8 décembre 2014

Nos Condoléances aux Familles

ÉDITO



En ce tout début d'année permettez-moi au nom du Conseil Municipal que j'ai l'honneur de représenter de vous renouveler nos vœux de bonne et heureuse année.

Avant d'évoquer les projets de cette nouvelle année je souhaite revenir sur les décisions qui ont été prises au cours du 4ème trimestre 2014.

La rentrée scolaire s'est déroulée dans de très bonnes conditions. Nous avons souhaité renforcer la sécurité des enfants en installant un panneau d'interdiction de circuler en voiture durant les entrées et sorties de l'école. Chacun le sait les rythmes scolaires ont été modifiés pour répondre aux dispositions de la nouvelle loi. Ceci a entraîné un changement de la durée du travail du personnel placé sous la responsabilité du R.P.I.

Désormais un nombre important d'enfants bénéficient de ces nouvelles activités le Vendredi. Je remercie vivement le personnel qui s'est dévoué durant cette période pour la mise en place de ces nouvelles activités.

Afin de renforcer d'une part les finances municipales et d'apporter de la diversité dans les activités des employés communaux d'autre part tous les contrats (ménages, espaces verts, balayage des rues, etc.) ont été supprimés.

Le contrat rural a été accepté. Celui-ci permet de modifier et d'embellir la place de l'Eglise. Ces travaux de requalification débiteront dès ce premier semestre.

La réhabilitation des puits s'est terminée en fin d'année. Par ailleurs le remplacement des branchements en plomb se poursuivra en 2015.

Je tiens à rappeler que les travaux que vous envisagez ne peuvent démarrer sans avoir déposé préalablement une déclaration de travaux.

Pour terminer chacun d'entre nous souhaite vivre dans la propreté et dans un village agréable qui ne doit pas être sali. C'est pourquoi je demande instamment à chacun de vous de prendre garde et de respecter les espaces communs. Notamment je tiens à vous dire qu'il est parfaitement désagréable d'une part pour les employés communaux d'autre part pour les promeneurs de rencontrer çà et là de plus en plus de déjections animales et de papiers.

Serge Vaucouleur

Extrait du Compte rendu du conseil municipal du 26/09/2014

V – REVISION DES TARIFS POUR LA LOCATION DE LA SALLE DES FETES, MARIUS ALBERT ET LE FOYER POLYVALENT ANNE-MARIE REDON.

Dorénavant le foyer pourra être loué uniquement en journée, les samedis et dimanches de 12 heures à 21 heures.

Nouveau tarif de location pour la salle des fêtes, Marius Albert à partir du 1er janvier 2015 :

Pour les Administrés : 24 heures : 250.00 euros
48 heures : 350.00 euros

Pour les extérieurs résidant à : Machault, Echouboulains, Pamfou, Les Ecrennes, La grande Paroisse, Vernou et Forges :

24 heures : 750.00 euros
48 heures : 950.00 euros

Une caution portée à 1000 euros sera demandée et restituée après état des lieux constaté sans dommages.

Les associations bénéficieront de l'utilisation gratuite de la salle des fêtes à 3 reprises dans l'année, au-delà les associations devront régler :

24 heures : 125.00 euros
48 heures : 175.00 euros

Nouveau tarif de location pour le foyer polyvalent Anne-Marie REDON, à partir du 1er janvier 2015 :

Uniquement pour les habitants de Valence : 24 heures : 50.00 euros
48 heures : 80.00 euros

Une caution portée à 500 euros sera demandée et restituée après état des lieux constaté sans dommages.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal donne son approbation à tous ces changements concernant la salle des fêtes et le foyer polyvalent.

VI – REVISION DES TARIFS POUR L'ACHAT DES CONCESSIONS AU CIMETIERE.

Concession perpétuelle : 800.00 euros
Concession pour 50 ans : 600.00 euros
Concession pour 30 ans : 400.00 euros

VII- URBANISME : TAXE D'AMENAGEMENT MAJOREE.

mise en place d'une taxe d'aménagement majorée sur les constructions, divisions ou lotissements à venir afin de permettre à la commune de pouvoir anticiper les éventuelles extensions des réseaux nécessaires à ces demandes. Cette taxe sera fixée à 7% et viendra en complément de l'actuelle taxe d'aménagement.....

Extrait du Compte rendu du conseil municipal du 17/11/2014

IV- Regroupement Pédagogique Intercommunal : modification des statuts.

Changement du siège social du Regroupement Pédagogique Intercommunal situé à ECHOUBOULAINS. La nouvelle adresse du RPI est désormais à la mairie de VALENCE EN BRIE, ce qui implique la modification des statuts.

V- Urbanisme : Délibération sur la taxe d'aménagement.

Vu le Code de l'urbanisme et notamment l'article L.331-14 qui prévoit que les communes peuvent fixer des taux différents dans une fourchette comprise entre 1 et 5 %, selon les aménagements à réaliser, par secteurs de leur territoire : Monsieur le Maire propose d'augmenter cette taxe de 2 %, la faisant passer à 5 % sur l'ensemble du territoire communal et de ne pas accorder d'exonération en application de l'article L.331-9 du Code de l'urbanisme. Cette taxe d'aménagement concerne les constructeurs et est calculée en fonction du prix de vente du terrain pour des constructions neuves.

VI- Urbanisme : Délibération décidant de prendre en considération une opération d'aménagement et d'instituer un périmètre de sursis à statuer.

Après avoir pris connaissance de la cartographie de la commune qui répertorie les différentes parcelles, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le vote instituant un périmètre de sursis à statuer sur la zone NAH, suite à la recrudescence des divisions de propriétés par les marchands de biens sur la zone UA et face à la destruction du village, la commune envisage d'employer tous les moyens nécessaires et légaux pour s'y opposer.

VIII- Informations et Questions Diverses.

1- Monsieur le Maire a reçu un dossier concernant les amendes de police en faveur des communes de moins de 10 000 habitants qui ont à faire face à des travaux d'amélioration de la sécurité routière. Il propose de réinvestir ces fonds avec le Contrat Rural, pour lesquels nous avons obtenu les subventions du Conseil Général et du Conseil Régional, en attente de notifications. Ainsi, cela permettrait de financer une partie du projet en créant une zone à 30 avec un plateau surélevé, semblable à celui réalisé sur la commune de le Châtelet en Brie, entre les deux feux existants, face à la place de l'église.

Déclarations préalables

Daniel DAVID
Michaël TANGUILLE
Alain ANDRES
SCI Valmont Satilien d'Eglesqueville
Damien LE MOUAL
Adderrahmare HOU
Sylvain BEAUNIER
Corinne PASSERARD
Jean-Pierre COLLIN
Pierre RACINE

Agnès DASILVA
Fabrice LECROT
Eric MOAL

Réfection toiture, changement des portes est des fenêtres
Réfection mur de clôture, revêtement béton
Changement du portail à l'identique en aluminium couleur bois
Ravalement de la façade pignon Est, badigeon à la chaux ton pierre
Changement des fenêtres façade et arrière de la maison
Création fenêtres en briques de verre
Grillage rigide vert avec soubassement
Lucarne, tuiles à remettre, porte en PVC, porte des caves en PVC
Agrandissement de terrasse et pose d'un appentis de 7m13
Changement des volets de couleur chêne foncé. Création de volets pliants au 1er étage
Remise en état de la toiture
Construction d'un garage de 27m², tuiles identiques, parpaings enduit
Pose d'un SAS d'entrée

Permis de Construire

Anthony VERNEZ
Jérémy POT

Patrick LAMBERT
Oriane BENOIT
Kévin GIRETTE
Timmy CHEDRI

Construction d'une maison individuelle et un garage en annexe
Rénovation maison, aménagement d'une grange et agrandissement en ossature bois
Construction d'une maison individuelle
Construction d'une maison individuelle
Rehaussement de quelques rangées de parpaings
Modification toiture sur façade côté jardin, agrandissement cuisine

Travaux



Refection des Puits

L'année qui vient de s'achever ne nous a pas permis d'entamer les travaux du contrat rural, les accords de subvention des différentes collectivités n'étant pas tous notifiés. Cependant les nids de poule dans les rues Max Lafon, Emile Parquet, Beauregard, des Bordes et sur la route de Vernou ont été traités. Mais surtout, la restauration des deux puits rue Emile Parquet, lancée en fin de mandat, a été finalisée.

En 2015, une nouvelle campagne d'entretien de nos voies communales sera lancée à la sortie de l'hiver et les études et travaux pour l'aménagement de la place autour de l'église dans le cadre du contrat rural vont démarrer. Ces travaux auront pour conséquence d'améliorer l'accessibilité des personnes à mobilité réduite aux équipements publics (Mairie, Eglise, salle des fêtes...).



PROGRAMME DE L'ETUDE DU PLU - ANNEES 2013 – 2015

RAPPEL :

A - Contexte de l'étude du Plan Local d'Urbanisme :

La loi sur la solidarité et le renouvellement urbains (loi SRU), du 13 décembre 2000, complétée notamment par les lois "urbanisme et habitat", ainsi que Grenelle I et Grenelle II (12 juillet 2010), a remplacé les plans d'occupation des sols (POS) par des plans locaux d'urbanisme (PLU) : la révision du POS nécessite ainsi sa transformation en P.L.U.

B - La méthode développée vise à :

- identifier les bases juridiques qui fondent le contenu d'un plan local d'urbanisme,
- valider les éléments du diagnostic socio-économique, environnemental, etc,
- caractériser les enjeux de l'aménagement du village (par approximations successives).
- définir le contenu du projet d'aménagement et de développement durables (PADD),
- en affiner le contenu par allers – retours entre ce document et les questions de terrain,
- préciser les objectifs de la Mairie à l'échelle des orientations d'aménagement (schémas),
- déduire de cette démarche le contenu du règlement et du zonage du P.L.U.

Ce processus doit s'étaler sur une période de l'ordre de 12 à 15 mois.

La suite des travaux ne comporte ensuite que des étapes administratives : arrêt du projet, consultation des administrations, enquête publique, approbation et contrôle de la légalité.

I - Avancement des travaux : (rétrospective)

- 19 septembre 2013 : Lancement de l'étude, définition des objectifs. Présentation bases juridiques : projet d'aménagement et de développement durables.
- 17 octobre 2013 : Réflexion sur les orientations d'aménagement et de programmation (zone NAh)
- 12 novembre 2013 : Réunion avec les exploitants agricoles.
- 12 novembre 2013 : Réflexion sur les orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- 5 décembre 2013 : Rencontre avec plusieurs propriétaires ; puis réflexions sur plusieurs secteurs stratégiques.
- 5 mars 2014 : Présentation projet d'aménagement et de développement durables.
- 27 mai 2014 : Visite du village (identification des secteurs et sujets sensibles).
- 20 juin 2014 : Examen des bases juridiques du règlement (dans le cadre de la loi ALUR).
- 24 juin 2014 : Première réunion publique.
- 27 août 2014 : Examen du projet d'aménagement et de développement durables.
- 24 septembre 2014 : Desserte du village en réseaux divers, réunion avec les concessionnaires concernés
- 30 septembre 2014 : Réunion du conseil municipal : débat sur le PADD.
- 14 octobre 2014 : Orientations

- d'aménagement et de programmation.
- 28 octobre 2014 : Financement de l'aménagement : le PUP et la TA majorée - enjeux sur la zone NAh
- 27 novembre 2014 : Réunion avec les PPA (personnes publiques associées).
- 9 décembre 2014 : Commission concernant les OAP et règlement
- II – Programme des études pour janvier – mars 2015.**
- Le 13 janvier 2015 : Avancement des travaux concernant l'évolution du règlement et du zonage du plan local d'urbanisme.
- En février 2015 : Mise en concordance de tous les éléments structurants du dossier : PADD, Orientation d'aménagement et de programmation, zonage et règlement = arrêter des choix.
- En mars 2015 : Validation de ces éléments (devant le conseil municipal) et deuxième réunion publique (de présentation du dossier aux habitants).
- III – Programme des études pour avril – décembre 2015**
- En avril : bilan de la concertation préalable et arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme.
- En mai : transmission du dossier à toutes les administrations concernées.
- *Ensuite il n'y a que des étapes de procédure : recueil des avis des personnes publiques à M + 3, enquête publique (3 mois en tout), approbation (échéance : décembre 2015).*

DEBAT RELATIF AU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES – LES ORIENTATIONS POUR L'AVENIR DU VILLAGE.

Tenant compte des objectifs et des enjeux issus de la phase diagnostic, le projet d'aménagement et de développement durables définit les orientations générales des politiques :

A. D'aménagement :

- Remédier à l'hétérogénéité des différents quartiers,
- Promouvoir une uniformité du traitement et du caractère du village,
- Améliorer le caractère qualitatif du village.

B. D'équipement :

- Améliorer les équipements existants (bibliothèque, salle polyvalente, salle infantine). L'enfouissement des réseaux est en cours de réalisation. Adapter les horaires concernant l'éclairage public. Aménager les trottoirs. Un niveau d'équipement qui doit être adapté aux évolutions démographiques : celles qui sont constatées (vieillesse), et celles qui sont souhaitées (la demande des jeunes ménages).
- Soutenir les effectifs scolaires par une politique de développement démographique adaptée.

C. D'urbanisme :

- Conserver le caractère d'habitat rural du village.
- Eviter la constitution de fronts bâtis continus dans la construction neuve.
- Respecter la typologie et la morphologie architecturale historique du village.
- Imposer des règles de stationnement strictes et des emprises pour réaliser des parkings (emplacements réservés).

D. De protection des espaces naturels, agricoles et forestiers :

- Maintenir les espaces naturels et agricoles ; les préserver de l'urbanisation.
- Préserver les zones humides.

E. Et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques :

- Maintenir les continuités existantes entre les massifs forestiers.

Enfin, le projet d'aménagement et de développement durables arrête les orientations générales des politiques concernant :

A. L'habitat :

- Diversifier l'offre de logement pour satisfaire tous les types de demandes, mais imposer une taille minimale aux logements.
- En matière de diversité de l'habitat, il est possible de favoriser la création d'unités de logements de taille plus réduite (T2, T3) dans le cadre de la réhabilitation de bâtiments afin notamment d'accueillir les jeunes ménages qui décohabitent.
- Diversifier l'offre de logements et construire des logements locatifs pour équilibrer la structure par âge des populations dans une perspective de stabilité démographique et pour faciliter les parcours résidentiels : mettre en œuvre un principe de diversité en tailles et en statuts d'occupation. Favoriser l'arrivée de jeunes couples avec enfants en bas âge.

B. Les transports et les déplacements :

- Demande de création d'une ligne express pour Provins - Fontainebleau. (Il existe la ligne 46 Seine-et-Marne Express - qui servent de rabattement sur les gares).
- Une politique est à mettre en place en ce qui concerne le transport à la demande ou le co-voiturage.
- Aménager une circulation douce entre la route d'Echouboulains et le centre-village.
- Désenclaver par des liaisons directes à la RD 605 les secteurs qui ne peuvent actuellement que converger sur la place de l'église.

C. Le développement des communications numériques :

- Favoriser l'aménagement d'un centre de télétravail.
- Echéance 2017 pour la fibre optique.
- Desserte en haut débit existante.

D. L'équipement commercial :

- Conserver l'activité commerciale de proximité (épicerie, hôtel restaurant, restaurant).
- Activités de commercialisation de produits fermiers.

E. Le développement économique et les loisirs :

- Conforter le tissu économique local, commerces, artisans et entreprises (bâtiment = 5 salariés ; menuiserie = 4 salariés ; centre d'accueil pour demandeurs d'asile).
- Traiter le sujet de la reconversion des corps de fermes et de la réaffectation des friches économiques (transporteur).
- Favoriser le maintien des commerces itinérants. Favoriser l'aménagement de centres de séminaires.

A la suite de cette présentation, le débat s'est ouvert. A l'occasion de celui-ci plusieurs conseillers municipaux se sont exprimés pour donner leur point de vue sur ce document ;

Sur la maîtrise de l'urbanisation :

Madame Timmy CHEDRI indique qu'il serait important de sécuriser la route départementale 605 en refaisant des trottoirs aux normes, en mettant une zone à 30 pour aider les enfants à traverser sans danger pour se rendre à l'école, avoir la possibilité de mettre des chicanes en prenant l'exemple sur la commune de le Châtelet-en-Brie, ajouter aussi de la signalisation supplémentaire (feux récompenses etc...)

Madame Timmy CHEDRI indique que la population s'accroît et que dans l'avenir il faudrait prévoir un agrandissement de l'école, la création d'une salle de sport, aménager la bibliothèque, la création d'une crèche ou d'une halte-garderie, de garder la Poste. Elle rappelle que la capacité de la station d'épuration va être augmentée, pour une valeur de 1300 équivalents/habitants.

Monsieur José VIEIRA précise que toutes ces créations ne se feront pas demain mais dans l'avenir et qu'il est important de le prévoir aujourd'hui dans le plan local d'urbanisme.

Madame Timmy CHEDRI demande si dans la zone de périmètre de sursis à statuer on ne pourrait pas y mettre la zone UA. Monsieur Éric HENDERYCKSEN répond par la négative.

Madame Timmy CHEDRI demande à ce que l'on puisse faire respecter la réalisation des places de parking pour les divisions. Elle exprime aussi le souhait que le P.L.U consacre la conservation des jardins des propriétés situées le long de la RD605, et qu'il interdise la création de voies automobiles nouvelles, en dehors de la zone NAh.

Les participants conviennent aussi après discussion des points suivants :

- nécessité d'une signalisation des chemins communaux, et de récupérer leur largeur initiale,
- préserver l'espace naturel et ne pas autoriser, durant la validité du P.L.U, d'exploitations minières.

Monsieur Serge VAUCOULEUR précise que dans les espaces naturels à une certaine période, il existait beaucoup plus de mares dans les champs ; Monsieur Éric HENDERYCKSEN répond qu'il a ajouté de son propre chef de préserver les zones humides et les mares.

Madame Timmy CHEDRI indique que pour les constructions nouvelles, il ne faut pas construire à moins de 60 m2 et de respecter la réalisation des aires de stationnement obligatoire. Elle souligne aussi la nécessité d'échelonner dans le temps la réalisation des opérations de construction de logements, et d'interdire la réalisation de logements T2 et T3 dans les constructions nouvelles.

Madame Timmy CHEDRI indique un point essentiel de favoriser l'ouverture à la culture.

CONCLUSIONS :

Le conseil municipal, entendu l'exposé préalable de Monsieur le Maire et de Monsieur Éric HENDERYCKSEN, urbaniste, PREND ACTE de la tenue du débat sur le Plan d'Aménagement et de Développement Durables, conformément à l'article L123-9 du Code de l'Urbanisme.

mon parcours d'assuré

Pour vos courriers, une seule adresse :

CAISSE D'ASSURANCE MALADIE DE SEINE-ET-MARNE
77605 MARNE-LA-VALLÉE CEDEX 03

Plus rapide
Moins coûteux

Échangez par mail avec votre CPAM depuis votre compte ameli

L'Assurance Maladie SEINE-ET-MARNE

Le bilan de santé

Faites le point aujourd'hui pour votre santé de demain

Cela est possible en passant un bilan de santé dans l'un des deux centres d'examen de santé de notre département

Pourquoi passer un bilan de santé ?

Car c'est un moment privilégié au cours duquel est fait le point sur l'état de santé de chacun, mais aussi pour prévenir de certaines maladies et pour bénéficier de conseils en santé.

Qui peut en bénéficier ?

Les assurés sociaux, les bénéficiaires de l'Aide Médicale Etat ainsi que les membres de leur famille âgés de 7 ans ou plus.

En quoi cela consiste ? (1)

Ce bilan comprend des examens systématiques tels que la prise de sang et l'analyse d'urines, un examen bucco-dentaire et un examen médical

Ce bilan peut être complété par des examens complémentaires en

fonction de l'âge et des facteurs de risques de chacun comme un contrôle de l'audition, de la vue et de la fonction respiratoire, un électrocardiogramme, des dosages biologiques supplémentaires, un frottis cervico-vaginale pour les femmes non suivies et qui le souhaite

Combien coûte un bilan de santé ?

Le bilan de santé est gratuit et peut être réalisé tous les 5 ans.

Vous souhaitez prendre rendez-vous... c'est simple...

il suffit de téléphoner au centre d'examen de santé de DAMMARIE-LÈS-LYS

590C, rue des frères Thibault -Zac du Clos du Saint Louis

tél : 01 60 56 52 90

(1) *Aucun soin ou prescription n'est réalisé au centre d'examen de santé. Si un suivi médical est nécessaire, la consultation chez le médecin traitant est prise en charge par l'Assurance Maladie.*

Comment éviter les intoxications au monoxyde de carbone en hiver ?

Lorsque les températures baissent, les risques d'intoxication au monoxyde de carbone (CO) augmentent. Chaque hiver, celles-ci sont responsables d'une centaine de décès en France. Invisible, inodore et non irritant, le monoxyde de carbone est un gaz très difficile à détecter. Des gestes simples contribuent pourtant à réduire les accidents.

L'intoxication au monoxyde de carbone

Gaz incolore, inodore et très toxique

Quels sont les appareils à surveiller ?

- ◆ Chaudières à bois, à charbon, à gaz ou à fioul
- ◆ Chauffe-eau et chauffe-bain
- ◆ Inserts de cheminées, poêles
- ◆ Chauffages mobiles d'appoint
- ◆ Cuisinières à bois, à charbon ou à gaz
- ◆ Moteur de voiture dans les garages
- ◆ Groupes électrogènes à essence ou à fioul et tout moteur thermique fixe ou mobile
- ◆ Braserio

LES CAUSES

- Mauvaise évacuation des produits de combustion (conduit de fumée obstrué)
- Absence de ventilation
- Défaut d'entretien ou mauvaise utilisation des appareils

- Vétusté
- Incompatibilité des installations

LES SYMPTÔMES

- Maux de tête, nausée, confusion mentale, vertiges et perte de connaissance puis décès.

LE MONOXYDE DE CARBONE

Les intoxications au monoxyde de carbone concernent tout le monde... Les bons gestes de prévention aussi :

FAITES VERIFIER ET ENTRETIENIR vos installations de chauffage, eau chaude, ventilation...

RESPECTEZ le mode d'emploi des appareils à combustion (chauffages d'appoint, groupes électrogènes, appareils à gaz...)

AÉREZ au moins 10 minutes par jour

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique, invisible, inodore, non-irritant... et mortel.

Plus d'information sur www.prevention-maison.fr

inpes Institut national de prévention et d'éducation pour la santé

Détecteur de fumée obligatoire

Tous les lieux d'habitation devront être équipés d'au moins un détecteur de fumée normalisé au plus tard le 8 mars 2015. D'autres mesures de sécurité devront également être prises dans les parties communes, avant cette même date, pour éviter la propagation d'incendie.

Caractéristiques exigées

Le détecteur de fumée doit être muni du marquage CE et être conforme à la norme européenne harmonisée NF EN 14604.

Les détecteurs utilisant l'ionisation sont interdits, car ils sont radioactifs.

Remise d'une attestation à son assureur

Le locataire ou le propriétaire qui occupe son logement doit notifier l'installation du détecteur par la remise d'une attestation à l'assureur avec lequel il a conclu un contrat garantissant les dommages d'incendie.



BIENTÔT 16 ANS!
PENSEZ AU RECENSEMENT
C'EST OBLIGATOIRE

www.defense.gouv.fr/jdc

Des jeunes recensés à l'âge légal : notre priorité

Tout Français ayant atteint l'âge de 16 ans doit se faire recenser à la mairie de son domicile ou en ligne : www.mon.service-public.fr

Cette formalité est obligatoire pour pouvoir se présenter aux concours et examens publics. Plus de 25% des jeunes garçons et filles n'effectuent pas cette démarche dans les délais légaux (16 ans à 16 ans et 3 mois). Ce retard les place dans des situations d'urgence administrative au moment de passer un examen comme le permis de conduire ou un concours soumis à l'agrément de l'autorité publique.

Pour vous aider à diffuser l'information « recensement », une plaquette (format A5) pouvant être insérée dans le carnet de correspondance de vos élèves est jointe à cet envoi. Des informations complémentaires sont aussi disponibles sur le site du ministère de la Défense en suivant ce lien : <http://www.defense.gouv.fr/jdc/parcours-citoyennete/recensement>

Carte européenne d'assurance maladie

Vous partez prochainement en vacances ? En Europe ? Demandez votre carte européenne d'assurance maladie (CEAM)!

Pourquoi ?

Elle est gratuite et vous permet durant votre séjour de bénéficier de la prise en charge des soins médicalement nécessaires par les services publics du pays concerné.

La CEAM est individuelle et valable un an. Pensez à en demander une pour chacun des membres de votre famille, y compris vos enfants de moins de 16 ans.

Quand la demander ?

2 semaines au minimum avant votre départ.

Comment l'obtenir ?

Vous pouvez la demander :

- Sur internet à partir de votre compte ameli,
- Sur un guichet automatique dans une des agences d'assurance santé proche de chez vous,
- Par téléphone au 3646,
- Directement à l'agence d'assurance santé proche de chez vous.

Pour plus de renseignements composez le 3646 (prix d'un appel local depuis un poste fixe).



Déduction des frais réels : les barèmes kilométriques 2014

Publié le 23.05.2014 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Les nouveaux barèmes kilométriques applicables aux voitures, motocyclettes et cyclomoteurs viennent d'être publiés au Journal officiel du mercredi 21 mai 2014. Ils avaient déjà été publiés au Bulletin officiel des finances publiques - impôts du 27 mars 2014. En se basant sur ces barèmes, les salariés peuvent évaluer leurs dépenses durant leurs déplacements et demander aux services fiscaux la déduction de leurs frais réels pour l'impôt 2014 sur les revenus 2013.

Barème kilométrique applicable aux voitures (en euros) :

| Puissance administrative | Jusqu'à 5 000 km | De 5 001 km à 20 000 km | Au-delà de 20 000 km |
|--------------------------|------------------|-------------------------|----------------------|
| 3 CV et moins | d x 0,408 | (d x 0,244) + 820 | d x 0,285 |
| 4 CV | d x 0,491 | (d x 0,276) + 1 077 | d x 0,330 |
| 5 CV | d x 0,540 | (d x 0,303) + 1 182 | d x 0,362 |
| 6 CV | d x 0,565 | (d x 0,318) + 1 238 | d x 0,380 |
| 7 CV et plus | d x 0,592 | (d x 0,335) + 1 282 | d x 0,399 |

(d représente la distance parcourue)

Exemple : pour 4 000 kilomètres parcourus à titre professionnel en 2013 avec un véhicule de 6 CV, le contribuable peut faire état, en 2014, d'un montant de frais réels égal à 4 000 km x 0,565 = 2 260 euros.

Ces barèmes sont calculés en fonction de la puissance du véhicule et du nombre de kilomètres parcourus. Ils prennent en compte notamment la dépréciation du véhicule, les frais d'achat des casques et des protections, les frais de réparation et d'entretien, les dépenses de pneumatiques, la consommation de carburant et les primes d'assurances. Ces frais de déplacement concernent en particulier le transport du domicile au lieu de travail et le transport pendant les horaires de travail.

Pension versée à un enfant majeur

Vous pouvez déduire de vos revenus la pension alimentaire que vous versez à un enfant majeur qui a besoin de votre aide financière pour vivre (par exemple enfant poursuivant des études, au chômage, infirme...), à une double condition :

- que votre enfant ne soit pas rattaché à votre foyer fiscal pour l'impôt sur le revenu,
- que la pension ne dépasse pas certains plafonds (voir ci-dessous).

Votre enfant ne vit pas sous votre toit

Vous pouvez déduire vos dépenses pour leur montant réel et justifié dans la limite des plafonds suivants :

- 5 698 € par enfant, qu'il soit ou non célibataire,
- 11 396 € par enfant si votre enfant est célibataire chargé de famille et que vous subvenez seul à ses besoins,
- 11 396 € par enfant si votre enfant est marié ou pacsé et que vous subvenez seul à l'entretien du couple.

Votre enfant vit sous votre toit

Vous pouvez déduire, sans avoir à fournir de justificatif, vos dépenses de nourriture et d'hébergement pour un montant forfaitaire fixé à # Aide fiscale pour frais d'accueil personne âgée : plafond de déduction # par enfant (le double si votre enfant est marié ou pacsé).

Si vous avez hébergé votre enfant une partie de l'année seulement, cette somme est réduite au prorata du nombre de mois concernés, tout mois commencé étant retenu en entier.

Dans le cas où le montant forfaitaire est insuffisant, vous pouvez également déduire les autres dépenses (frais de scolarité par exemple) pour leur montant réel et justifié.

Au total, les sommes déduites ne doivent pas dépasser 5 698 € par enfant.

À noter : votre enfant majeur doit déclarer la pension que vous déduisez.

La décote

Les contribuables faiblement imposés bénéficient également d'une décote quand leur impôt est inférieur à 1 135 € (ou 1 870 € pour les couples). Cette décote, qui vient en déduction de l'impôt, est égale à la différence entre 1 135 (ou 1 870 pour les couples) et le montant théorique de l'impôt.

Exemple : le montant brut de l'impôt d'un contribuable célibataire est égal à 900. La décote est égale à 1135 - 900 = 235. Impôt final = 900 - 235 = 665.

Ces trois étapes permettent de calculer le montant de l'impôt brut à payer en fonction de ses revenus et de sa situation familiale personnelle

Barème 2015

Le barème d'impôt 2015 sur les revenus 2014 est censé tenir compte de l'inflation. Mais en cette période de quasi-stagnation des prix, les tranches d'imposition 2015 définies par le projet de Loi de finances 2015 n'ont été augmentées que de 0,5%.

Le Gouvernement a également décidé de supprimer la première tranche d'imposition et d'abaisser le seuil de la deuxième tranche actuelle. Ce qui donne le barème suivant :

Tranches d'imposition 2015

| | |
|-----------------------|-----|
| Jusqu'à 9 690 : | 0% |
| de 9 691 à 26 764 : | 14% |
| de 26 765 à 71 754 : | 30% |
| de 71 755 à 151 956 : | 41% |
| au-delà de 151 956 : | 45% |

Pour calculer le montant de l'impôt 2015, il faut donc appliquer chaque taux à chaque tranche et cumuler les sommes ainsi obtenues. On peut aussi utiliser les outils de simulation de l'impôt disponibles sur le web.

<http://www.calcul-impot-revenu-2015.fr/simulation-impot-2015.php>



FRAIS DE REPAS 2014

Le barème des frais de repas permet au contribuable et à l'administration fiscale d'évaluer forfaitairement l'avantage en nature que constitue un repas pour le salarié. Notamment dans le cadre de la déduction des frais professionnels. Pour les années 2014 et 2015, le barème de déduction des frais de nourriture correspond aux montants qui suivent :

- 4,60 euros par repas pour 2014 (4,65 pour 2015) ;
- 9,20 euros par jour pour 2014 (9,30 pour 2015).

Nouvelles Activités Périscolaires

Sur le thème d'Halloween, et dans un décor de leurs compositions installé par les animatrices du RPI, les enfants de Valence-en-Brie et d'Echouboulains se sont retrouvés le samedi 8 novembre 2014 à la salle des fêtes Marius Albert de Valence-en-Brie pour partager ensemble un moment convivial et ainsi présenter à leurs parents leurs différentes créations réalisées pour cette occasion, les vendredis après-midi dans le cadre des nouvelles activités périscolaires.

Après les jeux et la danse qui ont fait l'unanimité, la piñata préparée par les enfants a dévoilé son trésor caché.

Cette première manifestation a été une véritable réussite.



A nouveau réunis le samedi 20 décembre 2014, Lucie Glinel, conteuse, a fait rêver les enfants l'espace d'un instant.

Les enfants ont ensuite accueilli le Père-Noël en chanson pour le plus grand bonheur des plus petits, ravis de faire une photo dans le traineau.

Puis après la présentation de quelques chorégraphies, tous ont partagés le goûter amenés par les enfants.

Tout le monde était heureux de voir les enfants des deux communes réunis.



Les Vœux du Maire

Dimanche 11 Janvier 2015, Monsieur Serge Vaucouleur, Maire, entouré des membres de son conseil municipal et en présence de Messieurs Jean Dey 1er Vice président du Conseil Général, Jean Louis Thériot, suppléant du député Yves Jégo, et Christian Poteau président de la Communauté de Commune Vallées et Châteaux, a présenté ses vœux aux Valençaises et aux Valençois, ainsi qu'aux membres des services publics (pompiers, gendarmerie, la poste, EDF, le trésor public) venus nombreux pour l'occasion.

Après la minute de silence en hommage aux victimes des attentats de ces derniers jours, c'est avec une grande émotion que Monsieur le Maire a entamé son discours avec à ses pieds une banderole dessinée par les enfants de Valence pendant les temps d'activités périscolaires.



Après avoir fait un point sur celles-ci et remercié les employés communaux, Monsieur Vaucouleur a évoqué le démarrage des études et travaux de la place de l'Eglise dans le cadre du contrat rural.

Les Vœux se sont terminés par ceux de Monsieur Thériot, de Monsieur Dey et de Monsieur Poteau.

Ensuite, a eu lieu la remise des médailles du travail à Madame Lambert et Madame Lacomme ainsi que la remise des diplômes des maisons fleuries aux lauréats accompagnés de paniers garnis. La cérémonie s'est terminée autour d'un sympathique pot de l'amitié.



Cérémonie du 11 novembre



En cette année de centenaire du début de la grande guerre, c'est par un temps ensoleillé mais frais, qu'après un hommage rendu aux morts pour la France au cimetière, Monsieur Serge Vaucouleur, maire de Valence en Brie, en présence de Monsieur Jean Dey, conseiller Général, du conseil municipal au grand complet, des autorités civiles et militaires, des représentants des associations d'anciens combattants et victimes de guerre et de la population a commémoré cet anniversaire au monument aux morts. Lecture faite par deux enfants de Valence des noms des soldats morts au combat et après la traditionnelle sonnerie aux morts et la Marseillaise exécutée par deux représentants de la fanfare de Montereau, Monsieur Vaucouleur a convié toutes les personnes présentes à partager le « pot de l'amitié » dans la salle Marius Albert.



Reflexion sur la guerre de 14/18

par Monsieur René MONNET



Holocauste, massacre, boucherie, tsunami, sacrifice, carnage ! Aucun mot ne saurait donner la définition exacte de cette guerre. Mais en faisant parler les nombres, on se rend mieux compte de l'ampleur de la perte d'autant de jeunes hommes de 18 à 45 ans.

1.400.000 morts ou disparus.

Un million quatre cent mille, c'est-à-dire :

1 - Chaine humaine (1 homme tous les mètres) sur 1.400 km. De Cherbourg à la frontière italienne, il faudrait encore 100 km en Italie.

$$(1400 \text{ km} \times 1000 \text{ h /km} = 1.400.000 \text{ h})$$

2 - 900 hommes par jours pendant 1560 jours – 4 ans, 3 mois et 10 jours

$$(1560 \text{ j} \times 900 \text{ h} = 1.404.000 \text{ h})$$

3 - Un défilé de soldats (un par un toutes les secondes) durerait 17 jours et nuits avant d'en voir la fin. 60 par minutes, 3600 par heure, 86400 par jour.

$$(86400 \text{ h} \times 17 \text{ j} = 1.460.000 \text{ h})$$

4 - A la télévision, on se rend compte de la foule que peut contenir un stade de football comme le stade de France. Pour contenir nos hommes, il faudrait 18 stades de France pleins.

$$(18 \text{ stades} \times 80.000 \text{ h} = 1.440.000 \text{ h})$$

Parmi eux, tous ceux dont le nom est inscrit sur le monument aux morts de Valence en Brie.

A signaler, que ceux de la classe 1917 (nés en 1897) ont été mobilisés à 18 ans et sont montés au front à 19 ans.

Mon père, parmi tant d'autres était au Chemin des Dames à 19 ans.

Sur une section (la sienne) de 80 hommes, il en est redescendu 17. C'était ça le Chemin des Dames !



ST NICOLAS

Monsieur le Maire, Serge VAUCOULEUR et les membres du conseil Municipal ont eu le plaisir d'offrir aux enfants habitants à Valence en Brie, le samedi 6 décembre 2014, à l'occasion de la Saint Nicolas un spectacle plein de rebondissement alliant clown, magie comique sculpture sur ballons présenté par le clown JOJO et de son assistante KIKINE. Ces derniers ont su nous faire passer un agréable moment apprécié par les petits et grands des nombreuses familles qui ont assisté à ce spectacle.



Ce grand moment de convivialité, s'est terminé comme veut la tradition, par la remise de cadeaux aux enfants par le père Noël, et par un goûter pour tout le monde.

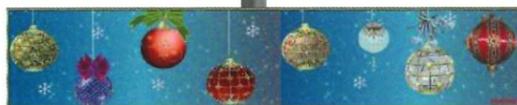
Un grand Bravo aux personnes qui ont contribué à l'organisation et à la réussite de ce moment de convivialité et de bonheur partagé.



REVEILLON DE LA ST SYLVESTRE



**FETE DE LA
ST SYLVESTRE**



Pour le réveillon du 31 décembre 2014, la mairie a mis à la disposition des habitants de notre commune, la salle des fêtes afin qu'ils organisent une fête de fin d'année.

Comme l'an passé, et encore plus cette année, cet événement convivial et joyeux a eu un grand succès. Ainsi 137 personnes (103 adultes, 9 adolescents et 25 enfants de moins de 16 ans) ont participé à cette soirée privée animée par un super DJ et son assistante qui ont su nous faire terminer l'année 2014 et commencer cette nouvelle année dans le partage et la joie de danser avec les membres de nos familles et amis.

Un grand merci à tous ceux qui ont contribué à la réussite de ce moment très convivial et de bonheur partagé lors de ce réveillon, mais aussi à tous ceux qui ont participé aux rangements et au nettoyage de la salle des fêtes le lendemain dans une ambiance très familiale.

BRAVO et rendez-vous au 31 décembre 2015. Qui sait?...d'ici là....Belle année 2015 à vous.

Agenda

Dimanche 25 janvier
Galette des rois pour les habitants
salle Marius Albert à 14h30
Offerte par les associations

Mercredi 28 janvier
Galette des rois pour les Aînés
salle Marius Albert à 15h30
Offerte par le Maire et les Adjointes



Samedi 7 Février
Match improvisation
salle Marius Albert
Organisé par le VAAV

Samedi 14 mars
Masterclass Zumba
salle Marius Albert
Organisé par le VAAV

Dimanche 29 mars
Conférence : « Des poilus à Valence en Brie »
Salle Marius Albert
Organisé par HPEV

Samedi 4 avril
Soirée Italienne
salle Marius Albert à 20h00
Organisé par CSV

Dimanche 5 avril
Chasse aux Œufs de pâques
de 10h00 à 12h00 Aux fours à chaux
organisé par la Mairie et les associations

Dimanche 14 avril
Repas des Aînés
Salle Marius Albert à 12h00
Organisé par la Mairie

Samedi 2 mai
Masterclass Zumba
salle Marius Albert
Organisé par le VAAV

Samedi 2 mai
Foulée Valençoise
organisé par le VAAV

Dimanche 3 mai
Fête communale / Vide Greniers
organisé par la Mairie



Vendredi 8 mai
Cérémonie au monument aux morts
suivie du verre de l'amitié
Organisé par la Mairie

Samedi 9 mai
Match improvisation
salle Marius Albert
organisé par le VAAV

Samedi 30 mai
Spectacle de danse de fin d'année
Salle Marius Albert
Organisé par le VAAV

Dimanche 28 juin
Méchoui
Stade de football
Organisé par CSV

Lundi 13 juillet
Feu d'artifice et bal
organisé par la Mairie



Mardi 14 juillet
Concours de pêche
à la mare aux usages
Organisé par la mairie et le VAAV

Samedi 5 septembre
Forum des associations
Au foyer Anne- Marie REDON

Samedi 10 octobre
Soirée dansante et Repas
salle Marius Albert
Organisé par CSV

14 et 15 Novembre 2015
« ça va été Toc Toc »
salle Marius Albert
organisé par la compagnie Javot

Important : Les informations complémentaires par rapport à ces diverses manifestations vous seront données ultérieurement par la Mairie et/ou par les Associations. Merci pour votre compréhension et participation.

Bouilles & Gribouilles

L'association BOUILLES & GRIBOUILLES a organisé avec succès sa première brocante

« TOUT POUR L'ENFANT PETITS ET GRANDS »



Ils étaient nombreux à venir à la salle Marius Albert afin de trouver le vêtement ou le jouet coup de cœur. Suite à la réussite de cette journée nous vous donnons rendez-vous le 12 Décembre 2015 à la salle Marius Albert.

En attendant, nous vous proposons de venir passer un moment agréable avec votre enfant tous les lundis et jeudis de 9h à 11h30 au foyer A.M REDON.

Notre association devrait s'installer dans un autre lieu au cours de cette nouvelle année. La mairie a mis à notre disposition une ancienne salle de classe pour accueillir les enfants de façon pérenne afin qu'ils aient leur espace dédié pour y jouer, partager et faire des courses de tracteurs avec les grands.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informé.



Nous vous souhaitons une très bonne année 2015.

Le Bureau



L'exercice 2014-2015 a repris pour la section Football avec 4 équipes. Une équipe U11 une nouvelle équipe U13 et nos 2 équipes CDM. Bonne chance à tous nos licenciés dans leurs différents championnats. L'effectif dirigeants et licenciés se retrouve en légère hausse par rapport à l'an passé (10%).

Le dimanche 7 septembre 2014 l'équipe CDM de Valence remportait le challenge Claude Bianchini d'Hericy tournoi de préparation en vue. De la longue saison de championnat sous 1 très beau soleil ils ont réussi à se hisser en finale et remportée celle-ci contre le Mée sur Seine bravo à eux.



L'équipe U11 en championnat en plein effort.



Notre section Gym a vu son effectif doublé par rapport à l'année dernière grâce à la création d'un nouveau groupe de Gym Douce qui a remporté un vif succès.

Nous vous attendons si vous désirez nous rejoindre à l'un de ses deux cours, Gym Douce de 19H à 20H, Gym de 20H à 21H à la salle des fêtes Marius Albert).



Les sponsors, les dons et le bénévolat sont les bienvenus au sein de notre Club et nous espérons cette année que vous serez nombreux à venir partager de grands moments de sport et de convivialité avec nous. Le Bureau et moi-même vous souhaitons une excellente année 2015.

VOUS ETES TOUS LES BIENVENUS POUR NOUS SUPPORTER, NOUS ENCOURAGER ET PARTICIPER A NOS DIFFERENTES MANIFESTATIONS A VENIR.

SPORTIVEMENT !

E.MOAL

Le rideau est fermé, les projecteurs éteints, la scène vide...

Dernière séance ?

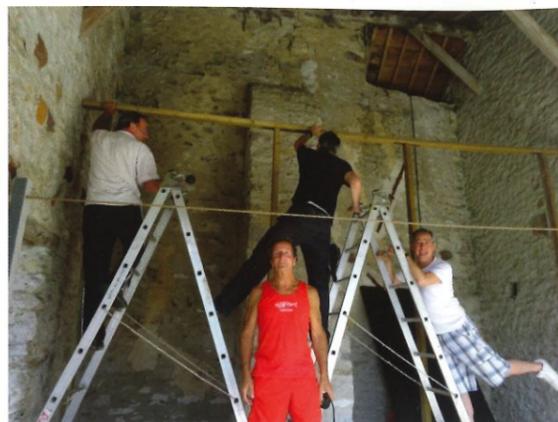
Que l'on se rassure, le silence n'est pas l'absence.

En fait toute la « Compagnie » est en apprentissage.

151 pages au total d'un nouveau texte

Que nous gardons secret, bien entendu.

Sans plus d'indice, nous garantissons un peu plus que de la bonne humeur...



Au nom de l'auteur joué, il est fortement conseillé de ne pas garder son sérieux. En Novembre 2015, nous lèverons le rideau.

Nous comptons sur vous.

Et que vive le théâtre !



La Compagnie du Javot

À l'issue de grandes vacances qui, nous l'espérons ont été reposantes et riches de découvertes historiques et patrimoniales de la France, nous nous retrouvons pour une nouvelle année où l'intérêt pour l'histoire et le patrimoine local ne se démentira pas.

Le samedi 13 septembre dernier a permis aux Valençois de prendre connaissance des différentes associations qui participent à l'animation du village, durant le Forum des Associations organisé par la municipalité. Notre stand a reçu ses curieux et ses amateurs d'histoire ; ils ont pu s'informer sur nos objectifs, nos travaux passés et ceux envisagés et les adhésions n'ont pas manqué.

Le dimanche 21 septembre, à la faveur des Journées du Patrimoine, un groupe de 45 personnes, Valençois et amis de l'Histoire, ont cheminé durant 6 km sur les traces des fermes et bricoles de Valence de sa partie nord. En septembre 2011 et dans le cadre d'une même manifestation, nous avons pris connaissance de celles de la partie sud et jusqu'à Échou. Beaucoup ont exprimé leur surprise face à des éléments valençois inconnus et le verre de l'amitié, pris aux Fours à Chaux a clôt cette belle après-midi ensoleillée. Nous tenons à remercier chaleureusement ceux qui nous ont aidé à réaliser cette promenade, notamment les familles Delimbeuf et Bonlieu qui nous ont ouvert leur ferme et M. Yvon Pantin, spontanément, sa propriété ; un grand merci à la Municipalité pour le prêt du bâtiment des Fours à chaux et du matériel. Un coup de chapeau à nos Aînés qui, en dépit des ornières des chemins, dont l'herbe était glissante de la pluie du matin, et du franchissement du ru de Putemusse, nous ont vaillamment suivis. Cette promenade a également permis à beaucoup de se connaître et de sympathiser.



Sortie organisée le 21 septembre 2014 lors des Journées du Patrimoine

En cette année 2015, vous n'êtes pas sans savoir le nombre important des commémorations liées à la déclaration de la Première Guerre mondiale. Dans ce conflit, notre village a perdu un certain nombre de ses enfants, soit morts sur le champ de bataille, soit de blessures, soit de maladies ou bien encore disparus sur le front où l'artillerie ennemie ne laissait que bien peu de chance aux fantassins. Nous vous

proposerons de venir à leur rencontre, une forme d'hommage à leurs actions et à leur mémoire, le dimanche 29 mars 2015 dans la salle des Fêtes Marius-Albert. Des affiches informatives seront apposées à cet effet.

La détermination de nos adhérents quant à la conservation du Patrimoine est toujours aussi vive et tous souhaitent ardemment la concrétisation de projets auxquels M. le Maire et son conseil ont été sensibilisés, notamment quant à la restauration d'un autel du XVIIe siècle, les fours à chaux et les 2 puits restants ; et à ce propos, bravo pour la remise en état de deux d'entre eux qui s'est achevée récemment.

Si vous avez de l'intérêt pour les travaux et objectifs de notre association, n'hésitez pas à vous joindre à nous, nous avons besoin de votre soutien. Nous rappelons que toutes nos animations sont gratuites et que chacun peut y participer librement.

HPEV n'existe que par le nombre de ses adhérents. Pour nous rejoindre et adhérer vous pouvez vous adresser à :

Madame Teixeira, 2 Rue Verte, Valence-en-Brie, 09.50.42.96.38

Madame Annick Jussaume, 11 rue Émile-Parquet, 01.64.31.84.92

ou au siège de l'Association, 20, rue Max-Lafon, Valence-en-Brie, 01.64.31.89.17 - hpev77@gmail.com

Le Conseil d'Administration d'HEPV

Cette nouvelle saison 2014-2015 a démarré très fort avec le lancement de nouveaux cours tel que : le Step, le Cardio'Fit, le Piloxing, le renforcement musculaire ou encore le Melo'Mix et l'arrivée de 2 nouveaux profs dans l'équipe : Benoit Caffiaux et Modeste Wandukisa que nous sommes ravis d'avoir avec nous. Cette année c'est plus de 150 adhérents que nous comptons parmi nous et qui viennent pour beaucoup de loin (Vaux le pénil, Chartrette, Gurcy le Châtel, Nangis...) avec une moyenne de 60-70 adhérents par cours, nous sommes fiers de ce que vous avez accompli en faisant vivre cette filière sport de notre petit village. Et grâce à vous de nouveaux projets sont en cours pour l'année prochaine avec notamment un projet de JUMPING (je vous invite à me contacter pour plus d'information).



Samedi 29 Novembre c'est déroulée la Masterclass PYJAMA Party avec comme invités Benoit Caffiaux, Aline Gomes et Siddy Leal sur le thème pyjama. C'est pas moins de 94 participants qui se sont déhanchés sur des musiques latines. Pour notre plus grand plaisir, les Masterclass Zumba de Valence en Brie deviennent une véritable référence en terme d'événement sportif car des personnes de toute la seine et marne et des départements voisins, participent à ce moment très physique

dans la joie et la convivialité.

Je vous donne rendez vous : **Samedi 14 Mars 2015** : Masterclass de l'Orient à 20h avec pour instructeurs Benoit Caffiaux et Jeremy (Chorégraphe/Danseur au sein du clip de Moussier Tombola - Tombollywood)

- **Samedi 02 Mai 2015** : Masterclass Zumba

On vous attend nombreux pour ces événements qui s'annoncent exceptionnels.



Cette année nous avons également mis en place l'éveil corporel et 2 petits valençois s'y sont essayé (Léna et Charlie). Ils s'en sortent très bien et avec le sourire.

La ZumbAtomic/Danse affiche complet cette année avec 15 enfants dans le groupe des petits et 27 enfants dans le groupe des grands.

Cette année j'ai été rejointe par Leila Mahmoudi pour m'aider dans l'élaboration des chorégraphies et du spectacle. L'équipe du VAAV et moi même lui souhaitons la bienvenue dans l'association. Je tiens à remercier pour la confiance qu'ils m'accordent et à féliciter le groupe des Grands avec qui nous sommes un peu à l'étroit dans nos locaux mais qui travaillent toujours avec bonne humeur et sourire. Le spectacle de fin d'année aura lieu le SAMEDI 30 MAI 2015... Je vous invite à venir le découvrir.

Je vous présente mes meilleurs vœux pour cette année 2015, qu'elle soit riche en sport et en fou rire.

Melody CHEDRI



Pour 2015, le VAAV continuera toutes ses activités y compris l'aide aux devoirs le samedi matin de 10h à 11h30 au foyer Anne-Marie REDON et les cours de photo avec David ROUSSEL.



L'équipe du VAAV vous souhaite une année 2015 de santé, de joie et de bonheur.

José VIEIRA

Le LIV - ligue d'improvisation théâtrale de Valence en Brie



Il est né en novembre 2013, et depuis mène joyeusement son petit bonhomme de chemin.

Qui sont-ils ? Une bande de doux dingues, de Valence et des environs, qui s'amuse tous les lundis soirs à improviser.

Ils s'entraînent à inventer des histoires au fur et à mesure qu'ils les jouent. Avant de commencer une impro, ils ne savent pas du tout ce qu'ils vont jouer. Ils le découvrent en même temps que le public. C'est un peu flippant, mais qu'est-ce qu'on rigole !



Ils ont déjà 2 matchs à leur actif : le premier en interne à la salle des fêtes de Valence, en mai dernier, le second à Roissy en Brie, où ils étaient invités par l'équipe d'Arts et Ficelles. 3 autres matchs prévus d'ici le mois de juin :

Le 17 janvier : ils sont invités à rencontrer les Méphistos à Fleury Les

Aubrais (près d'Orléans)

Le 7 février : match à Valence contre l'équipe d'Arts et Ficelles.

Le 9 mai : match en interne à Valence.

Ils sont en train de réfléchir à la création d'un cabaret d'improvisation. Ça devrait s'appeler « On tourne en LIV ! », et le premier aura lieu le 6 mars. Plus d'infos sur notre page Facebook : LIV

Comme les enfants étaient jaloux, en septembre, « le p'tit LIV » est né. Ils sont 11, entre 8 et 13 ans, et on n'a aucun soucis à se faire pour la relève ! Ils en veulent les petits, et ils envoient ! Pour vous en convaincre, venez les applaudir le week-end du 9-10 mai, où ils joueront leur premier match ! **Pour plus d'info sur le LIV, contactez Lucie Glinel au 06 74 20 06 73.**

Ligue d'improvisation de Valence en Brie

Match d'improvisation théâtrale
LIV vs Arts et Ficelles

Infos et réservations:
06 01 28 32 84
leliv77@gmail.com

Samedi 7 Février à 20h30
Salle des fêtes de Valence en Brie

Retrouvez nous sur LIV

Tarifs: Adulte: 5€ / Enfant de moins de 12 ans: 3€
Avec le soutien de la mairie de Valence et le VAAV

Thé dansant

C'est dans une ambiance chaleureuse et conviviale que d'innombrables danseurs se sont retrouvés le 28 septembre 2014 à la salle des fêtes. Le VAAV y organisait son deuxième thé dansant, animé comme le premier par l'orchestre de Bertrand Hembert.

Chacun a pu danser aux rythmes variés que leur a interprété cette formation bien connue des amateurs de danse de salon. Pour se récompenser de leurs efforts, ceux qui le souhaitaient ont pu apprécier les talents de pâtisseries des Valençois, en dégustant une part d'un des multiples gâteaux ou tartes préparés par les membres de l'association et quelques généreux donateurs, ou simplement se désaltérer de l'une des boissons proposées en abondance.

Merci à tous les membres du VAAV et aux nombreux bénévoles qui ont mis en commun leur enthousiasme et leur énergie pour l'organisation de cette belle après-midi.

Nous vous invitons à venir partager un peu de bonne humeur avec nous, au prochain bal, le 8 mars 2015!



Un cabinet d’orthophonie ouvre à Valence !

J’ai le plaisir de vous annoncer l’ouverture de mon cabinet d’orthophonie à Valence-en-Brie.

Après avoir travaillé 10 ans sous d’autres cieux, je termine maintenant une pause de 5 ans dont ont bénéficié mes 3 enfants !

Je prends en charge les pathologies qui atteignent le langage oral/écrit, la communication, la concentration, la mémoire, la déglutition, le graphisme, le raisonnement logique, la perception, dans le cadre de handicaps, de troubles acquis ou de maladies dégénératives.

Ma pratique s’appuie en particulier sur la Gestion Mentale et d’une manière générale sur toute technique qui permet de mettre du sens : sur une règle de grammaire, sur un comportement à adopter pour obtenir le résultat recherché (c’est-à-dire finalement « la stratégie »), sur ce que l’on perçoit pour pouvoir agir en conscience. J’utilise le plus souvent possible un matériel ludique parce que le plaisir et la joie favorisent l’acquisition et soutiennent efficacement la rééducation.

Je travaillerai à mi-temps et sur le temps scolaire (organisation familiale oblige...). Je suis disposée à rencontrer les différentes personnes qui interviennent auprès de mes patients, pour un suivi plus qualitatif.

Je me tiens à votre disposition et vous souhaite une très belle année 2015.

Marion Eschbach-Cléris
Cabinet d’orthophonie
2, rue Max Lafon 77830 Valence-en-Brie
06 88 48 42 82 / marion.eschbach@gmail.com



Pourquoi ?

Pourquoi les jours sont-ils plus longs en été qu’en hiver ?

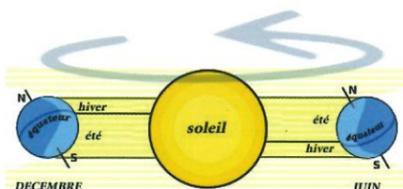
Il y a deux raisons à cela :

1/ la Terre tourne autour d’elle-même (ce qui explique les jours et les nuits)

2/ la Terre tourne autour du Soleil (ce qui explique les saisons)
La Terre tourne autour d’elle-même en 24 heures, c’est la raison pour laquelle il y a une alternance de jours et de nuits. Le jour, une partie du globe est dirigée vers le Soleil, et la nuit, cette partie passe « à l’ombre ».



La Terre tourne aussi autour du Soleil, et elle met 1 an à effectuer une rotation complète. Elle est inclinée par rapport au Soleil, c’est pourquoi la durée des jours et des nuits varie selon les périodes de l’année.



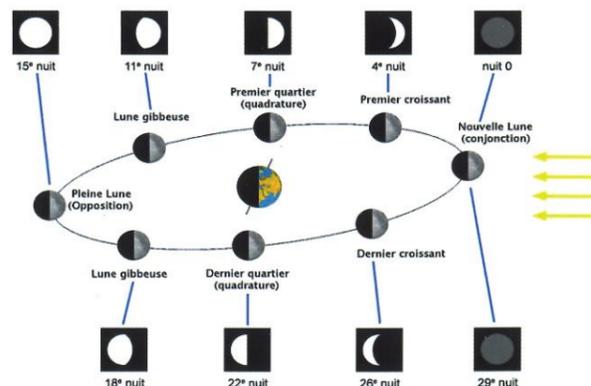
Exemple : en décembre les jours sont plus longs en Australie (qui est du côté le plus incliné vers le Soleil), et moins longs en France (qui est du côté le moins incliné vers le Soleil)

Pourquoi la Lune prend-elle la forme d’un croissant ?

La Lune n’émet pas sa propre lumière. Elle est éclairée par le Soleil. Nous voyons sa partie qui est éclairée, et le reste est à l’ombre.

La face éclairée est toujours la même, parce que la Lune possède une période de rotation égale à sa période de révolution (27,3 jours). On appelle cette face la «face visible de la Lune» (l’autre est la «face cachée»).

Cette face nous apparaît plus ou moins éclairée, car la Lune tourne autour de la Terre, et cette dernière tourne autour du Soleil. Seule la partie de la Lune orientée à la fois vers la Terre et vers le Soleil est visible.



Les phases de la Lune

Quand la Lune est entre le Soleil et la Terre, on voit son côté qui n’est pas éclairé et c’est la «nouvelle Lune». Quand elle est à l’opposé du Soleil par rapport à la Terre, on la voit entièrement éclairée et c’est la «pleine Lune». La durée d’un cycle est de 29,5 jours.

Voici une petite astuce pour savoir à quelle phase correspond le croissant de Lune : il suffit d’ajouter une barre imaginaire au croissant, et si on lit «p», la Lune est dans son premier quartier. Si on lit «d», la Lune est dans son dernier quartier (avant la nouvelle Lune).

| | | |
|--|--|--|
| Jean Louis DOCEUX Architecte DPLG 3 rue Guy Charles CROS 77830 VALENCE EN BRIE 01.43.46.82.30 / 06.63.57.94.82 | SUPERETTE DE L’ÉGLISE Epicerie Dépôt de pain 2 place de l’église 77830 VALENCE EN BRIE 01.64.31.83.62 | Pascal FRENCHÉ Spécialiste du parquet 6 rue Jean HADERER 77830 VALENCE EN BRIE 01.64.31.88.13 |
| Cyril GAFFIERO Atelier de Lutherie 15 rue Emile PARQUET 77830 VALENCE EN BRIE 06.21.38.00.30 | Jennifer BAROTTE Photographe 15 rue Henri PELLE 77830 VALENCE EN BRIE 06.46.06.05.04 jennyhugo@live.fr | Gérard CHANCÉ Sculpteur 14 rue Octave ROUSSEAU 77830 VALENCE EN BRIE 01.60.70.65.49 |
| J.P. RAYNAL CREATIONS Concept. réalisation maquettes Pro 5 rue Jean HADERER 77830 VALENCE EN BRIE 06.75.24.44.22 | Franck FOURNIER Entreprise de Peinture 1 rue Henri GELIN 77830 VALENCE EN BRIE 01.64.31.84.74 | Jean Louis GODARD Assistance Haute Pression 19 rue Emile PARQUET 77830 VALENCE EN BRIE 01.64.31.89.22 |
| Jean Claude ROUSSEAU Fromage de chèvre 21 rue d’Échouboulains 77830 VALENCE EN BRIE 01.64.31.80.97 | FRESSE PEINTURE Artisan Peintre 4 rue d’Echouboulains 77830 VALENCE EN BRIE 09.63.24.75.61 / 06.74.17.22.57 | Presbytère Clos st Nicolas Chambres d’hôtes 1 rue Jean HADERER 77830 VALENCE EN BRIE 01.64.23.26.47 / 06.31.70.03.53 |
| Couscous Tajines et Gâteaux marocains Sadia EL MAOUDJOURI 3 rue des flamboyants 77830 VALENCE EN BRIE 01.64.31.88.81 | Christophe-François PERREAU Sculpteur sur bois 8 rue d’Echouboulains 77830 VALENCE EN BRIE 01.64.31.81.37 | TISSIER Père et fils Maçonnerie générale 17 rue Henri PELLE 77830 VALENCE EN BRIE 01.64.31.81.21 |
| MANOIR ST HUBERT Chambres d’hôtes 77830 VALENCE EN BRIE 06.14.41.64.28 | REANIM’AUTO Réparation Automobile 3 rue des flamboyants 77830 VALENCE EN BRIE 01.64.31.88.81 | GARAGE MEMBRIVES Réparation Automobile Chemin de Beauregard 77830 VALENCE EN BRIE 01.64.22.35.27 |
| Paul et Christophe ROUSSEAU Vente de lait à la ferme 5 rue Octave ROUSSEAU 77830 VALENCE EN BRIE 01.64.31.89.53 | | AU BON BILLOT Boucherie Ambulante 06.20.85.83.61 aubonbillot@free.fr |

RAPPEL DES DATES DE COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Lundi 9 mars 2015 / Lundi 1er juin 2015 / Lundi 5 octobre 2015

ATTENTION - SONT INTERDITS

bouteille de gaz,
batterie,
bidon produits
toxiques,
pot de peinture,
huile de vidange,

huile de friture,
pneumatique,
gravats, terre,
seringue,
déchets médicaux,

pare-brise,
frigorifère,
congélateur,
tôle, amiante



Nous souhaitons exprimer notre solidarité à toutes les victimes de l'attentat du mercredi 7 janvier 2015 et soutenir notre démocratie, notre liberté de penser, de choisir et de dire.

Nous sommes tous CHARLIE

